

Programmes publics de médicaments de l'Ontario

Avis de l'administrateur en chef : mise à jour au sujet de l'Assurance-santé Plus

Le 30 juillet 2018

Le 30 juin 2018, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé l'intention du gouvernement de modifier le programme Assurance-santé Plus en Ontario.

Provisoirement, Assurance-santé Plus sera poursuivi dans sa forme actuelle (*statu quo*), c'est-à-dire que les enfants et les jeunes âgés de 24 ans et moins qui sont assurés par l'Assurance-santé de l'Ontario seront couverts par le Programme de médicaments de l'Ontario.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée recommande aux pharmaciens, aux prescripteurs et aux assureurs privés de conserver leurs pratiques actuelles, par exemple :

- Les pharmaciens doivent continuer d'acheminer au Programme de médicaments de l'Ontario les demandes d'ordonnances valides des personnes admissibles au programme Assurance-santé Plus.
- Les prescripteurs doivent continuer de soumettre les demandes au Programme d'accès exceptionnel, en utilisant le mécanisme de facilitation temporaire de l'accès aux médicaments pour les rhumatismes, en indiquant les codes de « motif d'utilisation » sur les ordonnances pour les médicaments à usage limité, le cas échéant.
- Les assureurs privés doivent continuer de financer certains médicaments disponibles dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel (antibiotiques, anticoagulants et certains médicaments à faible taux d'approbation) sans demander une lettre de refus, dans le cadre de la stratégie de transition.

L'Ontario s'engage à veiller à ce que les enfants et les jeunes soient en mesure de continuer à avoir accès aux médicaments d'ordonnance.

Renseignements supplémentaires :

Pharmacies :

Veillez joindre le Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au 1 800 668-6641.

Autres professionnels de la santé et grand public :

Veillez appeler la Ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161; ATS : 1 800 387-5559.
ATS, à Toronto : 416 327-4282